

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## MAIRIE DE SAINT-PAUL-LA-COSTE

### COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2021

**Personnes présentes** : Adrien Chapon, Edith Glardon, Christian Foulc, Nathalie Pichon, Philippe Boulze, Jean-Pierre Marca, Muriel Roudil, Pristina Séguier, Frédéric Sylvain,  
**Personnes absentes** : Bastien Roquier, Tristan Breem.

*Secrétaire de Séance : Edith Glardon*

#### **18H : AVANT CONSEIL**

##### **1 - Terrain jouxtant le cimetière au hameau de l'Eglise :**

Le propriétaire du terrain, Mr PALADE Hervé, lors d'un nouvel entretien avec Adrien CHAPON , maire, a confirmé son accord pour la vente de son terrain au prix de 5 000 € (cinq mille euros).

Il est décidé de rechercher un notaire « attitré », auprès duquel la municipalité pourra faire procéder dorénavant à tous les actes notariaux nécessaires au cours de la mandature.

##### **2 - Rencontre le 10 juin avec le sous-préfet d'Alès (M. Rampon) dans la salle Marie Durand.**

Cette réunion de travail portait sur l'accompagnement financier des services de l'État dans le cadre de nos demandes de financement DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Jean Pierre Marca a fait une présentation générale de la commune, de l'équipe municipale, de la commission extra-municipale en charge de l'infrastructure, de notre programme, de nos projets, de nos objectifs et de nos méthodes de travail. Un zoom a été fait sur le projet de chemin d'interprétation entre l'Eglise et le Temple.

Un temps d'échange s'en est suivi sur ces différents points avec, en particulier, un exposé exhaustif sur les difficultés engendrées par l'état du réseau de télécommunications.

Le maire Adrien Chapon et son adjoint en charge des travaux, Christian Foulc ont ensuite accompagné M. Rampon sur le site.

Problématiques soulevées à l'occasion de cette visite in-situ :

- Coordination des tranches de travaux et des sources de financement;
- Optimisation des ressources et organisation des opérations au regard des financements déjà obtenus auprès notamment du SMEG30 et des fonds de Concours d'Alès Agglomération.

##### **3 - Rencontre le 15/06/2021 avec la Présidente de l'association culturelle « L'Eglise Protestante Unie » (EPU), Mme Trouillas Catherine et le Pasteur Mr Desplanque.**

Après une présentation réciproque des participants (Mme Trouillas, Mr Desplanque, Adrien Chapon, Edith Glardon), le maire a exposé la volonté politique de la nouvelle municipalité, en particulier l'organisation de conseils municipaux ouverts et l'énoncé des différents projets municipaux.

Les sujets abordés :

- Rappel de l'existence du bail emphytéotique signé en 1991 (vente pour 1€ symbolique du temple à la municipalité).
- L'utilisation prioritaire par la mairie pour la salle polyvalente, des locaux fonctionnels du rez-de-chaussée
- L'utilisation prioritaire par l'EPU de la salle de l'étage et des sanitaires de l'étage (et du rez-de-chaussée).
- La proposition du maire :
  - d'équiper la salle de l'étage d'un vaste écran mural pour l'organisation de projections ou de rétro projection de documents, de cantiques, de films ..... et de mettre à disposition de l'EPU et de la municipalité le matériel nécessaire (vidéo projecteurs, baffles, micros etc....)
  - d'avoir recours aux conseils d'un spécialiste concernant l'acoustique de la salle du 1<sup>er</sup> étage, afin d'apporter des améliorations.
- La demande par la présidente de l'EPU d'ajouter un panneau d'affichage (pouvant contenir 2 papiers format A3 dans les deux sens) : après observation de la façade du temple et en raison des grandes portes dans la position d'ouverture, il est envisagé de fixer au mur à gauche de la porte du temple, un panneau similaire à celui déjà existant (en bois) afin que l'EPU puisse l'utiliser comme panneau d'information.

De ces échanges est ressortie la volonté réciproque (EPU et municipalité) d'avoir à cœur d'utiliser l'ensemble des locaux, en bonne intelligence et dans le respect des priorités de l'Eglise Protestante Unie et de la Municipalité de Saint-Paul-la-Coste.

#### **4 - Rencontre le 16/06/2021, avec la nouvelle correspondante de Midi Libre, Madame Corinne Mauron.**

Mme Mauron s'est présentée : habite à Mialet et est déjà correspondant de Midi Libre pour les Communes de Mialet, Saint Jean du Gard ; maintenant retraitée, elle a exercé la profession de journaliste quelques années pour le journal régional « sud-ouest » à Bordeaux.

Adrien Chapon, maire, a exposé les grandes lignes des projets concernant la commune de Saint-Paul-la-Coste.

Mme Mauron, en accord avec Adrien Chapon, maire et Edith Glardon adjointe, a émis le souhait d'être régulièrement tenue au courant de « l'actualité » et de l'avancée des projets de Saint-Paul-la-Coste, en vue d'articles qu'elle se chargera de rédiger elle-même librement.

Le prochain rendez-vous est pris avec Mme Mauron, pour la remise des « Rubans du Patrimoine » qui aura lieu à l'Eglise de Saint-Paul-la-Coste le vendredi 25 juin 2021 à 11h, en présence du Président de la Fondation Française du Bâtiment

#### **5 - Remise du prix « Les Rubans du Patrimoine » le vendredi 25 juin à 11h à l'Eglise de Saint-Paul-la-Coste**

Un dossier de candidature à un concours organisé par la Fondation Française du Bâtiment, avait été instruit par Sabine Nicolas, secrétaire de l'Association « Les Amis de l'Eglise », et envoyé à la Fondation Française du Bâtiment : son président, en la personne de Mr Olivier Salleron, devrait être présent pour la remise de ce prix.

Cette manifestation est organisée en l'honneur et en reconnaissance du travail qui a été entrepris par l'Association « Les Amis de l'Eglise », les municipalités précédentes et bien sûr les artisans, pour mener à bien la restauration de l'Eglise.

Les financeurs seront remerciés pour les subventions accordées à cet effet (discours du Président de la Fondation Française du Bâtiment).

## 6 – Urbanisme - foncier

Plusieurs dossiers complexes (absence de permis de construire de certains bien mis en vente, murs de soutènement, transformation de chemins privés en chemin communaux.... ) doivent être portées à l'étude par des personnes expertes en matière d'urbanisme, de propriétés foncières etc.... : notaires, avocats.

Adrien Chapon, maire, demande à ce que la Commune confie ce travail d'enquêtes et d'instruction de ces dossiers, qui n'aboutissent pas depuis des années, à un avocat (ligne budgétaire prévue à cet effet).

### CONSEIL MUNICIPAL :

*Monsieur le maire ouvre la séance à 20 h :*

#### ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal

#### 1 –Elections régionales et départementales

#### 2 – Vote du compte administratif 20203

#### 3 – Vote de la DM 2020-1 (décision modificative du budget primitif 2021)

#### 4 –Délibération concernant l'autorisation de signature donnée au maire dans le cadre des marchés publics

#### Approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal

Le compte rendu de séance du 08/04/2021 est soumis aux membres du conseil, présents ce jour, qui l'approuvent et le votent à l'unanimité

#### 1 –Elections départementales et régionales :

Organisation de la salle et explication du déroulement du vote (vérification identité et inscription sur liste électorale, enveloppe, isolement, bulletin dans urne et signature).

Liste des procurations reçues : sur papier ou sur site internet – nombre d'enveloppes vérifié  
Mesures sanitaires en vigueur

#### 2 –Vote du Compte administratif et du compte de gestion 2020 – M14

Après vérification avec la Trésorerie Générale, le compte administratif peut être voté :

##### Section fonctionnement

Résultat 2019 reporté :	298 669.32 €
Dépenses :	135 978.11 €
Recettes :	249 708.07 €
<b>Résultat 2020 de clôture</b>	<b>412 399.28 €</b>

##### Section investissement

Résultat 2019 reporté :	50 034.32 €
Dépenses :	71 322.54 €
Recettes :	67 954.33 €
<b>Résultat 2020 de clôture</b>	<b>46 656.11 €</b>

9 votes exprimés : 9 pour 0 contre

### **3–Vote de la DM 2020-1 du budget primitif :**

Le budget primitif a été voté le 8 avril 2021 ; il comportait une affectation partielle des résultats par anticipation.

A ce jour, la DM 2020-1 est proposée au conseil afin d'affecter la totalité des résultats cumulés au 31/12/2020 (voir ci-dessus résultats de clôture) :

#### **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES : 023 + 34 488.59

RECETTES : 002 + 34 488.59

#### **INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 1068-40 - 56 190.58

1068 + 56 190.98

21 + 106 488.19

23 + 150 000.00

**TOTAL 256 488.59**

RECETTES 1068 + 165 808.91

01 +56 191.09

021 + 34 488.59

**TOTAL 256 488.59**

*9 votes exprimés : 9 pour 0 contre*

### **4 - Délibération sur la délégation au maire en matière de marchés public, accords-cadres et avenants**

Après en avoir délibéré et en l'absence du détail du texte de la délibération proposée,

Le conseil municipal,

Décide à l'unanimité de reporter cette délibération à la séance prochaine.

### **Monsieur le Maire lève la séance à 22H05**

Pour nous, Mairie de la commune de Saint-Paul-la-Coste

Pour être affiché le 25/06/2021 à la porte de la Mairie conformément à l'article L.2121-25 du Code des Collectivités Territoriales

A Saint-Paul-la-Coste le 25/06/2021